

FORM PTO-1595
T20998.P03

RECORDATION FORM COVER SHEET
TRADEMARKS ONLY

U.S. DEPARTMENT OF COMMERCE
PATENT AND TRADEMARK OFFICE

To the Honorable Commissioner of Patents and Trademarks: Please record the attached original documents or copy thereof.

1. Name of Conveying party(ies):
WATERMAN SA
SANFORD INTERNATIONAL FRANCE SAS

___ Individual(s) ___ Association
___ General Partnership ___ Limited Partnership
 Corporation-State FRANCE (Country of incorporation)
___ Other _____
Additional name(s) of conveying party(ies) attached? ___ Yes No

2. Name and address of receiving party(ies)
Name: WATERMAN SAS
Internal Address: _____
Street Address: 9 & 11 rue Christophe Colomb, 75008 Paris, France
City: _____ State: _____ ZIP: _____
___ Individual(s) citizenship _____
___ Association _____
___ General Partnership _____
___ Limited Partnership _____
___ Corporation-State _____
 Other A joint stock company of FRANCE
If assignee is not domiciled in the United States, a designation of domestic representative is attached: ___ Yes No
(Designations must be a separate document from assignment)
Additional name(s) and address(es) attached? ___ Yes No

3. Nature of conveyance:
___ Assignment ___ Merger *and*
___ Security Agreement Change of Name
___ Other _____
Execution Date: July 26, 2002

4. Application number(s) or trademark registration number(s):
A. Trademark Application No.(s)
76/256,905
B. Trademark Registration No.(s)

Additional numbers attached: ___ Yes No

5. Name and address of party to whom correspondence concerning document should be mailed:
Name: Neil F. Greenblum
Internal Address: T20998

Street Address: GREENBLUM & BERNSTEIN, P.L.C.
1950 Roland Clarke Place
City: Reston State: VA ZIP: 20191

6. Total number of applications and registrations involved: 1
7. Total Fee (37 CFR 3.41).....\$ 40.00
___ Enclosed
 Authorized to be charged to deposit account
8. Deposit account number:
19-0089
(Attach duplicate copy of this page if paying by deposit account)

DO NOT USE THIS SPACE

9. Statement and signature.
To the best of my knowledge and belief, the foregoing information is true and correct and any attached copy is a true copy of the original document.
HANNO REITNER [Signature] 10/16/03
Neil F. Greenblum, Reg. No. 28,394 Name of Person Signing Signature Date

Total number of pages including cover sheet, attachments and document: 15

Mail documents to be recorded with required cover sheet information to:
Commissioner for Trademarks, Box Assignments
2900 Crystal Drive, Arlington, VA 22202-3513

CIH \$40.00 190089 76266906

- 2 -

commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'associé unique est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du projet de traité de fusion par voie d'absorption de la société Waterman SA par la Société ; approbation de l'évaluation de l'apport fait par Waterman SA.
- Constatation de la réalisation définitive de la fusion et de la dissolution de Waterman SA.
- Changement de dénomination sociale.
- Modification de l'objet social.
- Transfert du siège social.
- Mise en harmonie des statuts avec les nouvelles dispositions légales.
- Modifications statutaires subséquentes.
- Pouvoirs pour les formalités légales.

Le Président rappelle à toutes fins utiles que les décisions relatives à la fusion avec la société Waterman SA et aux diverses modifications statutaires, initialement prévues à l'ordre du jour de la décision du 28 juin 2002, ont été reportées à ce jour pour permettre la réalisation complète des opérations préalables à la fusion.

L'associé unique prend acte de cette précision.

Le président donne ensuite lecture de son rapport et du rapport des commissaires aux apports ; puis il offre la parole à l'associé unique.

Après échanges de diverses observations en relation avec l'ordre du jour, l'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique,

- après avoir pris connaissance du projet de traité de fusion signé le 23 mai 2002, contenant apport à titre de fusion, à la Société, par la société Waterman SA, société anonyme au capital de 25.709.506,78 € et dont le siège social est 9 & 11 rue Christophe Colomb - 75008 Paris, dont le numéro d'identification est le 572 111 342 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 01B15475, de l'ensemble de ses biens, droits et obligations ; et

- après avoir entendu lecture des rapports du Président et de Messieurs Gérard Fortier et Daniel Kurkdjian, commissaires aux apports désignés par ordonnance de Monsieur le président du tribunal de commerce de Paris en date du 19 avril 2002;

accepte et approuve dans toutes ses dispositions cette fusion.

370554.1



TRADEMARK
REEL: 002732 FRAME: 0856

- 3 -

Conformément aux dispositions des articles L.236-11 et suivants du Code de commerce, Sanford International France SAS étant propriétaire de la totalité des actions de Waterman SA depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de traité de fusion au greffe du tribunal de commerce de Paris, la présente fusion ne nécessitera pas de réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Waterman SA et ne donnera pas lieu à échange d'actions de Sanford International France SAS contre les actions de Waterman SA. En conséquence la présente fusion n'entraînera pas d'augmentation du capital de Sanford International France SAS.

Conformément aux dispositions du traité de fusion, l'assemblée constate que la valeur nette des biens, droits et obligations apportés à Sanford International France SAS par Waterman SA, soit un actif net égal à 22.618.919 €, étant inférieure à la valeur nette comptable des actions de Waterman SA dans le bilan de Sanford International France SAS, soit 40.344.793 €, la fusion se traduira par un mali de fusion égal à 17.725.874 €.

L'associé unique décide enfin de procéder à la reconstitution des provisions et réserves réglementées qui figuraient dans les comptes de Waterman SA, à hauteur de 799.653 € en ce qui concerne la provision pour hausse de prix et de 3.858.552 € en ce qui concerne les amortissements dérogatoires, par débit du compte de report à nouveau s'élevant à 4.145.631 € après affectation du résultat de l'exercice 2001 décidée le 28 juin 2002. Le report à nouveau présentera ainsi un solde débiteur de 512.574 €.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique constate, par suite de l'approbation de la résolution qui précède et de l'apport de la société Waterman SA qui en résulte, la réalisation définitive de la fusion des sociétés Sanford International France SAS et Waterman SA avec toutes ses conséquences, notamment la dissolution sans liquidation de Waterman SA.

TROISIEME DECISION

En conséquence des décisions qui précèdent, l'associé unique décide de fixer ainsi qu'il suit le nouveau texte de l'article 6 des statuts :

ARTICLE 6 - APPORTS

La Société a initialement été constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée au capital de 38.200 €.

Par décision de l'associé unique en date du 8 décembre 2000, le capital social a été porté de 38.200 € à 152.487.220 €.

Par décision de l'associé unique en date du 28 novembre 2001, le capital a été réduit de 115.000.000 €, par voie de rachat de 11.500.000 actions de 10 € et annulation de celles-ci. La réalisation définitive de cette opération a été constatée par le président le 24 décembre 2001.

Lors de la fusion par voie d'absorption de la société Waterman SA, société anonyme au capital de 25.709.506,78 € et dont le siège social est 9 & 11 rue Christophe Colomb - 75008 Paris, dont le numéro d'identification est le 572 111 342 et immatriculée au Registre du

970554.1



TRADEMARK
REEL: 002732 FRAME: 0857

- 4 -

commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 01B15475, approuvée par l'associé unique le 26 juillet 2002 il a été fait apport à la Société du patrimoine actif et passif de cette société, la valeur nette des apports faits à titre de fusion s'élevant à 22.618.919 €. La Société étant propriétaire de la totalité des actions de Waterman SA, la fusion, conformément aux dispositions de l'article L.236-3 du Code de commerce, n'a pas donné lieu à échange d'actions de Sanford International France SAS contre les actions de Waterman SA et en conséquence n'a pas entraîné d'augmentation du capital social.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide de modifier, à compter de ce jour, la dénomination sociale, pour adopter celle de « WATERMAN SAS ».

En conséquence, l'associé unique décide de fixer ainsi qu'il suit le texte de l'article 3 des statuts :

ARTICLE 3 - DENOMINATION SOCIALE

La société a pour dénomination sociale : WATERMAN SAS

CINQUIEME DECISION

L'associé unique décide de modifier, à compter de ce jour, l'objet social pour permettre à la Société de reprendre les activités précédemment exercées par Waterman SA.

En conséquence l'associé unique décide de fixer ainsi qu'il suit le texte de l'article 2 des statuts :

ARTICLE 2 - OBJET

La société a pour objet :

La création, la fabrication et la commercialisation de tous articles de bureau et de cadeaux et de tous objets ressortissant de la petite mécanique de précision, notamment instruments à écrire de toute sorte, cactres, articles pour fumeur, horlogerie, maroquinerie, etc...

La création, la fabrication et la commercialisation d'objets en métaux précieux et alliages précieux.

Et, plus généralement, la création, l'acquisition ou l'exploitation de tous établissements se rapportant à son objet, tant en France qu'à l'étranger, la participation directe ou indirecte dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, société en participation, groupement d'intérêt économique ou autrement et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet.

370554.1



TRADEMARK
REEL: 002732 FRAME: 0858

- 5 -

SIXIEME DECISION

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social au 9 & 11 rue Christophe Colomb à Paris, 8^e arrondissement.

En conséquence l'associé unique décide de fixer ainsi qu'il suit le texte de l'article 4 des statuts :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à Paris (75008) - 9 & 11 rue Christophe Colomb.

Il pourra être transféré en tout autre endroit en France par simple décision du Président de la Société qui est investi des pouvoirs nécessaires pour modifier en conséquence les statuts.

SEPTIEME DECISION

L'associé unique décide de mettre les statuts en harmonie avec les nouvelles dispositions légales résultant, tant de la codification de la loi du 24 juillet 1966 que de la loi du 15 mai 2001 sur les Nouvelles Régulations Economiques.

En conséquence, l'associé unique approuve le texte des nouveaux statuts préparés par le Président comprenant, notamment, les modifications décidées aux termes des décisions qui précèdent.

HUITIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou de copies certifiées conforme du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président et l'associé unique déclarent la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et le représentant de l'associé unique.

Le Président

L'associé unique

François Lovvet

Newell Investments France
Par Madame Danièle Dardy

370554.1

TRADEMARK
REEL: 002732 FRAME: 0859

{Stamp: Certified true copy of the original.}
{Stamp: Maître Hubert LEBARON, a Notary practising in Paris, hereby certifies the signature of Mr. Louvet hereunder; [signature].}
{Stamp: <Missing> of Paris, <illegible>, on the 6 August 2002; <illegible> no. 381 - <illegible> 1;
RECEIVED: Stamp duty: 20 euro; Registration fee: two hundred and thirty euro; for and on behalf of the Collector in Chief: [signature].}
{Stamp: Claude DIDIER, Gilles OURY, Hubert LEBARON, Louis THÉZÉ, Philippe NARBÉY; Notaries, 140 Bd. Haussmann, 75008 Paris.}

Sanford International France SAS
A French *société par actions simplifiée* [joint stock company];
share capital: € 37,487,220;
registered address: 12, rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris;
registered in Paris, no. 433 610 508.

MINUTES OF THE DECISIONS TAKEN BY THE COMPANY'S
SOLE SHAREHOLDER ON THE 26 JULY 2002

The Year 2002,

On 26 July, at the company's registered address, at 11:30am

The undersigned:

Newell Investments France SAS,
a French *société par actions simplifiée* [joint stock company]; share capital: €
157,460,176
registered address: 44 avenue de Valvins, 77210 Avon
registered in Montereau, France, no. 421 267 378
represented by its Chairwoman, Mrs Danièle Dardy



Acting in its capacity as sole shareholder of Sanford International France SAS,

Chaired by Mr François Louvet,

Barbier Frinault & Autres, the Company's Auditors, having been summoned to attend the meeting, were given leave of absence.

The Chairman provided the sole shareholder of the Company with the following documents:

- a copy of the letter sent to the Company's auditors summoning them to attend the meeting, and the acknowledgement of receipt thereof;
- The Chairman's report;
- The report of the valuation experts, and the receipt issued pursuant to its registration by the clerk of *Tribunal de Commerce de Paris* [the Paris Commercial Court];
- A copy of the draft merger agreement between Sanford International France and Waterman;
- the receipt issued pursuant to the registration of the draft merger agreement by the clerk of the Paris Commercial Court and the publication of this agreement in the "*Les Affiches Parisiennes*" [the Paris announcements]" journal;
- the text of the decisions submitted to the sole shareholder for approval;
- a copy of the Company's current Articles and a draft of the Company's modified Articles.

The Chairman reminded the sole shareholder that all the documents and information stipulated by the relevant rules and regulations had been sent out to the sole shareholder and

to the Company's Auditors or kept at their disposal at the Company's registered address during the period of time mandated by said rules and regulations.

The sole shareholder acknowledged the veracity of this declaration.

The Chairman then pointed out that the sole shareholder had been summoned to deal with the following agenda:

- Reading and approving of the draft merger agreement involving the takeover of Waterman SA by the Company; approving the valuation of Waterman SA.
- Acknowledging the effective completion of the merger and winding up of Waterman SA.
- Changing the Company's name.
- Changing the Company's object clause.
- Transferring the Company's registered address.
- Making all the changes needed in order to bring the Company's Articles in line with recent legislation.
- Modifying the Company's Articles to reflect all the changes made.
- Granting powers to accomplish legal formalities.

The Chairman recalled for all intents and purposes that all decisions relating to the merger with Waterman SA and to the various modifications to be made to the Company's Articles had originally been on the agenda of the meeting scheduled with the sole shareholder on the 28 June 2002 but had been deferred until this day in order to enable all preliminary operations leading up to the merger to be carried out first.

The sole shareholder acknowledged this declaration.

The Chairman thereupon read out his report and the Auditors' report; he then called upon the sole shareholder to pronounce itself on all these matters.

After exchanging a number of comments concerning the agenda with the Chairman, the sole shareholder took the following decisions:

FIRST DECISION

The sole shareholder,

- having been made aware of the contents of the draft merger agreement signed on the 23 May 2002, involving the transfer by Waterman SA., a French *société anonyme* [limited liability company]; share capital: € 25,709,506.78; registered address: 9 & 11 rue Christophe Colomb, 75008 Paris, France; ID no.: 572 111 342; registered in Paris, France, no. 01B15475) to the Company of all its assets, rights and liabilities by way of merger; and
- having heard the reports of the Chairman and of Messrs. Gérard Fortier and Daniel Kurkdjian, the valuation experts appointed by order of the President of the Paris Commercial Court on the 19 April 2002,

hereby approves this merger in its present form.

In accordance with the provisions of articles L. 236-11 et sequitur of France's *Code du commerce* [commercial law], given that Sanford International France SAS already owned all the shares of Waterman SA prior to the registration of the merger agreement with the clerk



of the Paris Commercial Court, this merger shall not require the convening of an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Waterman SA and shall not involve any exchange of shares in Sanford International France SAS against shares in Waterman S.A. Consequently, this merger shall not result in an increase in the share capital of Sanford International France SAS.

In keeping with the provisions of the merger agreement, the sole shareholder hereby acknowledges that the net value of the assets, rights and liabilities transferred to Sanford International France SAS by Waterman SA amounts to € 22,618,919, which is lower than the net book value of the Waterman SA shares as shown in Sanford International France SAS's balance sheet, namely € 40,344,793, and that in consequence, the merger shall result in an asset write-down of € 17,725,874.

Finally, the sole shareholder hereby decides to reconstitute the legal provisions and reserves in Waterman S.A.'s accounts, to wit: € 799,653 for price contingencies and € 3,858,552 for additional depreciation to benefit from fiscal incentives, by debiting the carried forward account which amounts to € 4,145,631 following the decision to allocate the earnings for the 2001 trading year, taken on the 28 June 2002. The carried forward account shall thus henceforth reflect a debit balance of € 512,574.

SECOND DECISION

The sole shareholder hereby acknowledges, pursuant to its approval of the foregoing resolution and of the resulting incorporation of Waterman S.A., that the merger of Sanford International France SAS and Waterman SA is hereby effectively completed, with all the consequences that this implies, such as the winding up without liquidation of Waterman S.A.

THIRD DECISION

As a result of the foregoing decisions, the sole shareholder hereby decides to amend the text of article 6 of the Company's Articles as follows:

ARTICLE 6 – INVESTMENT / TRANSFER OF ASSETS

The company was initially formed as a joint stock company with share capital of € 38,200.

Pursuant to a decision taken by the Company's sole shareholder on the 8 December 2000, the Company's share capital was increased from € 38,200 to € 152,487,220.

Pursuant to a decision taken by the Company's sole shareholder on the 28 November 2001, the Company's share capital was reduced by € 115,000,000 by means of the repurchase of 11,500,000 shares of € 10 each and their subsequent cancellation. The completion of this operation was certified by the Chairman of the Company on the 24 December 2001.

Pursuant to the takeover of Waterman S.A. (a French limited liability company; share capital: € 25,709,506.78; registered address: 9 & 11 rue Christophe Colomb, 75008 Paris, France; ID no.: 572 111 342; registered in Paris, France, no. 01B15475),



approved by the sole shareholder of the Company on the 26 July 2002, the assets and liabilities of Waterman S.A. were vested with the Company; the net value of the assets vested as a result of this merger amounted to € 22,618,919. Given that the Company already owned all the shares in Waterman S.A., the merger operation, in accordance with the provisions of articles L. 236-3 et sequitur of France's commercial law, did not give rise to any exchange of shares in Sanford International France SAS against shares in Waterman S.A., and did not therefore result in an increase in the share capital of Sanford International France SAS.

FOURTH DECISION

The sole shareholder hereby decides to modify the Company's name as of today to "WATERMAN SAS".

The sole shareholder therefore decides to amend article 3 of the Company's Articles as follows:

ARTICLE 3 - COMPANY NAME

The Company's name shall be: WATERMAN SAS.

FIFTH DECISION

The sole shareholder hereby decides to modify the Company's object clause in order to enable the Company to take over the activities previously carried out by Waterman S.A.

The sole shareholder therefore decides to amend article 2 of the Company's Articles as follows:

ARTICLE 2 - OBJECT CLAUSE

The Company's object shall be:

To create, manufacture and market all manner of office accessories and gifts, and all manner of miniature, precision mechanical devices such as all kinds of writing implements, inks, accessories for smokers, watches and clocks, fine leather goods, etc.

To create, manufacture and market objects made out of precious metals or alloys of precious metals.

And generally speaking, to create, acquire or operate any establishment in connection with its object, either in France or abroad; to acquire direct or indirect stakes in any commercial or industrial operations relating to its object, either by the creation of new companies, or by investment, subscribing to or purchasing company securities or rights, mergers, the formation of joint ventures or by other means; to carry out all manner of commercial, industrial, realty and financial or other operations whether directly or indirectly related to its object.



TRADEMARK
REEL: 002732 FRAME: 0863

SIXTH DECISION

The sole shareholder hereby decides to transfer the Company's registered address as of today to 9 & 11 rue Christophe Colomb – 75008 Paris, France.

The sole shareholder therefore decides to amend article 4 of the Company's Articles as follows:

ARTICLE 4 – REGISTERED ADDRESS

The Company's registered address shall be at Paris (75008) - 9 & 11 rue Christophe Colomb

This address may be transferred to any other location in France by a mere decision of the Chairman of the Company who shall be vested with the powers required to amend the Company's Articles accordingly.

SEVENTH DECISION

The sole shareholder hereby decides to bring the Company's Articles in line with the new legal provisions resulting from the codification of the law of 24 July 1966 and the law of 15 May 2001 introducing New Economic Regulations.

The sole shareholder therefore hereby approves the text of the new Articles drawn up by the Chairman, incorporating among other things the changes made as part of the foregoing decisions.

EIGHTH DECISION

The sole shareholder hereby grants all powers to the bearer of an original or of certified true copies of these minutes to fulfil all necessary legal formalities.

The agenda having been fully dealt with, the Chairman and the sole shareholder brought the session to a close.

The proceedings of their meeting were recorded in these minutes which, having been read out, were signed by both the Chairman and the sole shareholder.

The Chairman

The sole shareholder

[signature]
François Louvet

[signature]
Newell Investments France
Represented by Mrs Danièle Dardy

Certifié conforme à l'original
N° d'inscription : 03-758
Écrit en langue : française
Fait le : 14.02.03



0015143 - AFFICHES PARISIENNES

RNORCONSEL
Mandatitaire en formalités au RCS
5, rue de Logelbach - 75017 PARIS
Tél. 01 47 64 66 54, Fax 01 47 64 66 55

SANFORD INTERNATIONAL
FRANCE SAS

Société par actions simplifiée
Au capital de 37.487.220 euros
Siège social :
12, rue Notre-Dame-des-Victoires
75002 PARIS
433 610 508 R.C.S. Paris
(00 B 19060)

I - Le 26 juillet 2002, l'Associé unique de la Société SANFORD INTERNATIONAL FRANCE SAS a approuvé le projet de traité de fusion en date à Paris du 23 mai 2002, signé avec la Société WATERMAN SA, Société anonyme au capital de 22.709.206,78 euros, dont le siège social est 8/11, rue Christophe-Columb, 75008 Paris, dont le numéro d'identification est le 572 171 342 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 01 B 15475. Aux termes de cet acte, WATERMAN SA a fait apport à titre de fusion à SANFORD INTERNATIONAL FRANCE SAS de la totalité de son actif évalué à 83.027.328 euros, à charge pour SANFORD INTERNATIONAL FRANCE SAS d'acquitter la totalité du passif de WATERMAN SA évalué à 46.408.430 euros, soit un apport net de 22.618.898 euros. Le montant du mail de fusion est de 17.225.574 euros.

SANFORD INTERNATIONAL FRANCE SAS étant propriétaire de la totalité des actions de WATERMAN SA depuis une date antérieure à celle du dépôt de projet de traité de fusion au greffe du Tribunal de Commerce de Paris, la fusion n'a pas entraîné d'augmentation de capital.

L'Associé unique a également constaté la réalisation définitive de la fusion, à compter du 28 juillet 2002 et la dissolution, sans liquidation, de WATERMAN SA, à compter du même jour. SANFORD INTERNATIONAL FRANCE SAS a jouissance des biens, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2002.

II - Le 26 juillet 2002, l'Associé unique de la Société SANFORD INTERNATIONAL FRANCE SAS a également décidé de :
- modifier, à compter du 28 juillet 2002, la dénomination sociale pour adopter celle de :

WATERMAN SAS

- modifier, à compter du 28 juillet 2002, l'objet social pour permettre à la Société de reprendre les activités précédemment exercées par WATERMAN S.A. La Société a en conséquence pour objet la création, la fabrication et la commercialisation de tous articles de bureau et de cadeaux et de tous objets ressortissant de la petite mécanique, de précision, notamment instrumentaux à usage de toute sorte, encre, articles pour bureau, horlogerie, métrologie, etc... La création, la fabrication et la commercialisation d'objets en métaux précieux et alliages précieux ;
- transférer, à compter du 26 juillet 2002, le siège social au 8 & 11, rue Christophe-Columb, 75008 Paris.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

III - Enfin, le 26 juillet 2002, M. François LOUVET, Président a décidé, en application de l'article 15 des statuts, de nommer M. Emmanuel SCRIBE, demeurant 16, rue Lapeyrolle, 44100 Nantes, en qualité de Directeur Général.

3873 - LE PUBLICATEUR LEGAL
GESTION ET TRANSACTIONS
DE FRANCE
GTF

S.A. au capital de 3.048.595,50 €
Siège social :
23, rue Chauchat - 75009 PARIS
572 032 273 RCS PARIS

CABINET COLIN LETORTU

S.A. au capital de 740.444,88 €
Siège social :
47, rue du Four - 75008 PARIS
390 328 522 RCS PARIS

LA FAYETTE GL

S.A.R.L. au capital de 83.798,88 €
Siège social :
23, rue Chauchat - 75009 PARIS
379 794 937 RCS PARIS

JEAN MARC LEVET

S.A. au capital de 782.245,09 €
Siège social :
23, rue Chauchat - 75009 PARIS
572 001 941 RCS PARIS

Le 28/7/2002, les AGE des actionnaires des S.A. CABINET COLIN LETORTU, et JEAN MARC LEVET ainsi que celle de l'associé unique de la société LA FAYETTE GL, ont approuvé les dispositions du projet de fusion et ont le 20/6/2002 avec la société GESTION ET TRANSACTIONS DE FRANCE - GTF, la dissolution, sans liquidation de chacune d'elles et constaté l'effet rétroactif au 1^{er}/1/2002 de ces opérations.

Les Actionnaires de la société GESTION ET TRANSACTIONS DE FRANCE - GTF ont, lors de l'AGE du 28/6/2002 :

1^o approuvé l'absorption, à effet rétroactif au 1^{er}/1/2002, de la S.A. CABINET COLIN LETORTU, de la valeur nette des biens apportés évaluée à 2.093.028 euros.

GTF détenant 100 % du capital social de l'absorbée, il ne sera procédé à aucun échange de titre ni augmentation de capital. La prime de fusion dégagée, d'un montant de 47.057,50 euros, sera portée au passif du bilan de GTF.

2^o approuvé l'absorption, à effet rétroactif au 1^{er}/1/2002, de la S.A.R.L. LA FAYETTE GL, de la valeur nette des biens apportés évaluée à 423.383 euros.

GTF détenant 100 % du capital social de l'absorbée, il ne sera procédé à aucun échange de titre ni augmentation de capital. La prime de fusion dégagée, d'un montant de 347.990,87 euros, sera portée au passif du bilan de GTF.

3^o approuvé l'absorption, à effet rétroactif au 1^{er}/1/2002, de la S.A. JEAN MARC LEVET, de la valeur nette des biens apportés évaluée à 3.964.500 euros.

En conséquence, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 2.972.450 euros pour le porter à 6.021.445,59 euros par création de 65.000 actions nouvelles de 45,73 euros chacune qui seront attribuées aux actionnaires de l'absorbée à raison de 13 actions de GTF pour 1 action de la S.A. JEAN MARC LEVET. La différence entre le montant de l'apport net apporté par la S.A. JEAN MARC LEVET et le montant de l'augmentation du capital, soit 892.050 euros, constitue une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de GTF.

4^o suite à reprise des engagements de la S.A. COLIN LETORTU, décidé l'augmentation du capital social à 6.082.236,75 euros, par incorporation de réserves prélevées sur le poste "Prime de fusion".

3872 - LE PUBLICATEUR LEGAL

LORO PIANA FRANCE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
253, rue Saint-Honoré - 75001 PARIS
439 907 122 RCS PARIS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 juillet 2002, la société ING. LORO PIANA & C SpA, société anonyme de droit italien, au capital social de 40.000.000 euros, dont le siège social est situé Corso Ricciardi N 10, Quarona, VERCELLI (Italie), a fait apport à la société LORO PIANA France, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 253, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, immatriculée au régime du commerce et des sociétés sous le numéro 439 907 122 RCS PARIS.

D'un fonds de commerce de confection et de commercialisation de vêtements et autres articles de luxe, appelé dans les textes situés 253, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, adonné à un montant de 3.048.976 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 31 juillet 2002.

Cet apport a été fait moyennant rétribution à l'apporteur de 190.581 parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de 16 euros chacune, à créer à titre d'augmentation de capital.

Les créanciers de l'apporteur pourront faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Paris, dans les dix jours de la dernière en date des publications.

Pour avis,
LE GERANT

0015127 - AFFICHES PARISIENNES

ADDITIF à l'annonce n° 0014784, parue dans le même journal du 6 et 7/08/2002 et concernant la Société GILLES. Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 2002, il a été pris acte de la nomination en qualité d'Administrateur, de Mme Jeanine PIQUET, demeurant 66, rue de l'Egalité, 92130 Issy-les-Moulineaux, en remplacement de Mme Michèle GUESQUIER.

0015117
RECTIFI
0012917,
Parisienne
2002, car
TECH. Il y
nistrateur
LESTANVI
CAS DE LI

0015105 -
Soci
Au ca
7, rue f
39;

Par décis
rale en dat
décidé de
société de
NIGHTWARR
social du 7,
au 43, rue N
ter du 1^{er} /
sera effectu
commence
tion, LE GE

0015107 -
1
Mandat
5, rue de L
Tél. 01 47 6

MILLEN
S.
Au capit
12, bo
572 1

I - Suivant
du 26 juin 2
nommé M.
ranc Boech
M. Borty
qualité d'Ad
Ministère r
tion en date
ministère
dissociation
dent du Cou
du Directeur
qualité de P
Ministère
meurent M
Gerardo C
Gleberts ; -
facteur Gé

0015184 -
CENTF
ET DE
Se
Au cap
26, avenue
821
383 956

Aux terme
date du 23 a
nérale Mixte
tion des chap
oté à un r
moins du cas
Par ailleurs
fontes des sta
metre con de
les disponible
2001 sur les
économique

N° 03-759
EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL
Mara SCAGLIONE
Traductrice Assurément
90, Av. des Champs-Élysées
75008 PARIS
Tél. 01 42 69 40 70

TRADEMARK
REEL: 002732 FRAME: 0865

DO1514S – PARISIAN ANNOUNCEMENTS**FINORCONSEIL**

Agents dealing with Companies Register matters.
 5 rue Logelbach, 75017 PARIS, France
 Tel: +33 (0)1 47 64 66 54
 Fax: +33 (0)1 47 64 66 56

**SANFORD INTERNATIONAL
 FRANCE SAS**

A French *société par actions simplifiée* [joint stock company];
 share capital: € 37,487,220;
 registered address: 12, rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris, France;
 registered in Paris, France, no. 433 610 508.
 (00B19060)

I - On the 25 July 2002, the sole shareholder of SANFORD INTERNATIONAL FRANCE SAS ratified the draft merger agreement signed on the 23 May 2002 with WATERMAN S.A. – a French *société anonyme* [limited liability company]; share capital: € 25,709,506.78; registered address: 9 & 11 rue Christophe Colomb – 75008 Paris, France; ID no.: 572 111 342; registered in Paris, France, no. 01B15475. Pursuant to this agreement, WATERMAN SA transferred all its assets, namely 63,027,399 euros, by merger, to SANFORD INTERNATIONAL FRANCE SAS, together with its liabilities amounting to 40,408,420 euros, thus yielding a net input of 22,618,919 euros, and resulting in an asset write-down of € 17,725,874.

Given that SANFORD INTERNATIONAL FRANCE SAS already owned all the shares of WATERMAN SA prior to the registration of the merger agreement with the clerk of the Paris Commercial Court, this merger shall not result in an increase in the share capital of SANFORD INTERNATIONAL FRANCE SAS.

The sole shareholder also acknowledged that the merger effectively took place on the 26 July 2002 and that WATERMAN S.A. was wound up without being liquidated on the same day. SANFORD INTERNATIONAL FRANCE SAS shall be deemed to have had full possession of the assets of WATERMAN S.A. retroactively as of the 1 January 2002.

II – On the 26 July 2002, the sole shareholder of SANFORD INTERNATIONAL FRANCE SAS also decided to:

- change the Company's name as of the 26 July 2002 to:

WATERMAN SAS

- modify the Company's Object clause as of the 26 July 2002 so as to enable the Company to take over the activities previously carried out by WATERMAN S.A. The Company's object is now therefore: to create, manufacture and market all manner of office accessories and gifts, and all manner of miniature, precision mechanical devices such as all kinds of writing implements, inks, accessories for smokers, watches and clocks, fine leather goods, etc.; to create, manufacture and market objects made out of precious metals or alloys of precious metals;
- transfer the Company's registered address to 9 & 11 rue Christophe Colomb – 75008 Paris, France, as of the 26 July 2002.

The Company's Articles were modified accordingly.

III – Finally, on the 26 July 2002, Mr. François Louvet, the Chairman of the Company, decided, pursuant to article 15 of the Company's Articles, to appoint Mr. Emmanuel SCRIBE, of 15 rue Lapeyrade, 44100 Nantes, France, as Chief Executive of the Company.

la photocopie
 Certifié conforme à l'original
 N° d'inscription : 03-759
 Écrit en langue française
 Fait le : 14.02.03



REEL: 002732 FRAME: 0866

0015140 - AFFICHES PARISIENNES

M.D.K.

Société à responsabilité limitée
Au capital de 12.195,92 euros
Siège social:
33, rue Marguerite
93380 PIERREFITTE
329 032 890 R.C.S. Bobigny

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 juin 2002 a:
- décidé la dissolution anticipée de la Société, à compter du 1er juillet 2002 et sa mise en liquidation amiable.
- nommé en qualité de liquidateur de M. Mirko KOLAREVIC, domicilié 33, rue Marguerite à Pierrefitte (93380).
Le siège de liquidation est fixé au 33, rue Marguerite, 93380 Pierrefitte.

0015144 - AFFICHES PARISIENNES

FINORCONSEIL

Mandataire en formalités au RCS
5, rue de Logelbach - 75017 PARIS
Tél. 01 47 64 56 54 Fax 01 47 64 56 56

WATERMAN SA

Société anonyme

Au capital de 26.706.506,78 euros
Siège social:
8/11, rue Christophe-Colomb
75008 PARIS
672 111 342 R.C.S. Paris

Le 26 juillet 2002, l'Associé unique de la Société SANFORD INTERNATIONAL FRANCE SAS, Société par actions simplifiée au capital de 37.457.220 euros, dont le siège social est 12, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75007 Paris, dont le n° d'immatriculation est le 433 810 509 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 00 B 19080, a approuvé le projet de traité de fusion signé le 23 mai 2002, avec la Société WATERMAN SA; l'évaluation des apports faite par cette Société pour un montant net de 22.518.919 euros et le montant du mail de fusion.
SANFORD INTERNATIONAL FRANCE SAS, détenteur à la date de signature du projet de traité de fusion, la totalité des actions représentatives du capital social de WATERMAN SA, la fusion n'a pas donné lieu à la création d'actions nouvelles chez SANFORD INTERNATIONAL FRANCE SAS.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SANFORD INTERNATIONAL FRANCE SAS a également constaté la dissolution immédiate de WATERMAN, sans liquidation.

0015175 - AFFICHES PARISIENNES

SARL JB

Capital: 7.622,45 euros
Siège: 15, rue Ferdinand-Duval
PARIS (75004)
409 435 337 R.C.S. Paris

Aux termes d'une AGE du 16 juillet 2002 à 14 h, enregistrée à Paris (47, Notre-Dame NF1, le 2 août 2002, bordereau 14774, l'Associé a décidé la dissolution et la liquidation de la Société, le siège de liquidation a été fixé au siège, le Gérant a été nommé liquidateur et a approuvé les comptes. Une seconde AGE de clôture du même jour à 16 h 15 a ratifié la clôture de liquidation et la radiation de la Société. La Société sera radiée au RCS de Pa-

0015150 - AFFICHES PARISIENNES

RECTIFICATIF à Insertion parue les 25, 26 juillet 2002, n° D073002 concernant la Société UNIDOMO S, il y a lieu de lire: ERNST & YOUNG AUDIT, dont le siège social est 4, rue Aubert, 75009 Paris et non ERNST & YOUNG AUDIT, Tour Ernst-&Young, 32037 Paris La Défense Cedex.

0015150 - AFFICHES PARISIENNES

S.C.I. FELIX

Société civile immobilière
S.C.I. au capital de 106.600,88 euros
30, rue Falguière - 75015 PARIS
382 702 783 R.C.S. Gresse
(1691 D 00144)
En cours d'immatriculation au R.C.S. Paris

Par Assemblée en date du 18 juillet 2002, la Société susvisée, constituée pour une durée de 99 années, à compter du 29 août 1991, a décidé sa dissolution anticipée, à compter du 16 juillet 2002, et désigné M. Stéphane BERNATENE, demeurant à 06710 La Cannet, résidence « La Trivoli », 2, rue J.-J. Gardou, en qualité de liquidateur.

Le lieu où doit être adressée la correspondance a été fixé à 06710 La Cannet, résidence « La Trivoli », 2, rue J.-J. Gardou.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

Pour avis, LE LIQUIDATEUR.

3830 - LE PUBLICATEUR LEGAL

ELAN JAPON DYNAMIQUE

Société d'investissement
à capital variable
Siège social:
1, rue Robespierre - 75008 PARIS
382 283 087 RCS PARIS

Aux termes d'une délibération en date du 12 août 2002, l'Assemblée générale mixte des actionnaires a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 12 août 2002, l'actif étant dévalué inférieur à 4 millions d'euros pendant 30 jours consécutifs.

Conformément à l'article 18 du règlement 89-02 de la Commission des opérations de bourse, l'Assemblée a nommé comme liquidateur le conseil d'administration de la S.I.C.A.V. composé de MM. Jean-Michel Réau, Denis Fallier, Guy de Malby Nestlé, Jacques Blancols, AG2R Prévoyance représentée par M. Dominique Eugène, Rothschild & Cie Gestion représentée par M. Christian Elto, et lui a confié les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquiescer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé 1, rue Robespierre, 75008 Paris.

Suivant délibération de la même assemblée, après avoir entendu le rapport du liquidateur, l'Assemblée générale mixte a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat ou liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Paris.

3838 - LE PUBLICATEUR LEGAL

ESC MEDICAL SYSTEMS FRANCE

S.A.R.L. au capital de 91.460,41 €
Siège social: Tour Ventose
6, boulevard HERN Sciller
et 2/8, rue des Bourais
92150 SURESNES
409 948 932 RCS NANTERRE

Aux termes d'une décision en date du 1er juin 2002, LUMENIS (FRANCE), 437 617 483 RCS EVRY, a, en sa qualité d'associé unique de la société, décidé la dissolution anticipée de la société sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil, les créanciers de la société ESC MEDICAL SYSTEMS FRANCE peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce de Nanterre.

L'ASSOCIEE UNIQUE

3832 - LE PUBLICATEUR LEGAL

SCIEUGENIA

Société civile
Au capital de 1.524,49 euros
Siège social:
33, rue de Galilée - 75116 PARIS
401 592 951 RCS PARIS

Aux termes d'une décision en date du 30/8/2002, la société CAPINVEST FRANCE EURL, au capital de 7.622,46 euros, siège social 33, rue Galilée, 75116 Paris, 403 286 859 RCS PARIS, a, en sa qualité d'associé unique de la société, décidé la dissolution anticipée de la société, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil, les créanciers de la société SCIEUGENIA peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce de Paris.

L'ASSOCIEE UNIQUE

3839 - LE PUBLICATEUR LEGAL

SCI 11 RUE GEOFFROY MARIE

S.C.I. au capital de 1.524,49 euros
Siège social:
8, rue du Faubourg Poissonnière
75010 PARIS
423 045 939 RCS PARIS

Aux termes d'une décision en date du 30/8/2002, la société CAPINVEST FRANCE EURL, au capital de 7.622,46 euros, siège social 33, rue Galilée, 75116 Paris, 403 286 859 RCS PARIS, a, en sa qualité d'associé unique de la société, décidé la dissolution anticipée de la société, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil, les créanciers de la société SCI 11 RUE GEOFFROY MARIE peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce de Paris.

L'ASSOCIEE UNIQUE

3854 - LE PL

AVENIR

Société à responsabilité limitée
Au capital de
Siège:
12, rue
750
418 563

Aux termes d'une décision en date du 25/9/2001, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 22 septembre 2001, et ont nommé en qualité de liquidateur M. Hanna GUENON, siège de liquidation pour les besoins de la présente publication au 12, rue de la Trinité, 75017 Paris.

Aux termes d'une décision en date du 25/9/2001, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 22 septembre 2001, et ont nommé en qualité de liquidateur M. Hanna GUENON, siège de liquidation pour les besoins de la présente publication au 12, rue de la Trinité, 75017 Paris.

3900 - LE PL

KAPRIME

Société à responsabilité limitée
Au capital de
Siège:
73, rue
ZICAP
75088 P.
672002

Aux termes d'une décision en date du 26 juillet 2002, M. Pierre-François ZICAP, en sa qualité d'associé unique de la société, a décidé la dissolution anticipée de la société, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Conformément à l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil, les créanciers de la société ZICAP peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce de Paris.

3834 - LE P

SCIF

S.C.I. au capital de
Siège:
12 B
92200 NE
430 325 77

Aux termes d'une décision en date du 30/8/2002, la société CAPINVEST FRANCE EURL, au capital de 7.622,46 euros, siège social 33, rue Galilée, 75116 Paris, 403 286 859 RCS PARIS, a, en sa qualité d'associé unique de la société, décidé la dissolution anticipée de la société, sans qu'il y ait lieu à liquidation.



DO15144 – PARISIAN ANNOUNCEMENTS**FINORCONSEIL**

Agents dealing with Companies Register matters.
5 rue Logelbach, 75017 PARIS, France
Tel: +33 (0)1 47 64 66 54
Fax: +33 (0)1 47 64 66 56

WATERMAN S.A.

A French *société anonyme* [limited liability company];
Share capital: € 25,709,506.78;
Registered address: 9 & 11 rue Christophe Colomb – 75008 Paris, France;
Registered in Paris, France, no. 572 111 342

On the 28 July 2002, the sole shareholder of SANFORD INTERNATIONAL FRANCE SAS – a French *société par action simplifiée* [joint stock company]; share capital: € 37,487,220; registered address: 12, rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris, France; ID no. 433 610 508; registered in Paris, France, no. 00B19060 – ratified the draft merger agreement signed on the 23 May 2002 with WATERMAN S.A., the valuation of the net assets transferred thereby by that company, namely 22,618,919 euros, and the extent of the resulting asset write-down.

Given that SANFORD INTERNATIONAL FRANCE SAS already owned all the shares of WATERMAN SA on the date on which the merger agreement was signed, this merger did not result in the creation of new shares in SANFORD INTERNATIONAL FRANCE SAS.

The Extraordinary General Meeting of SANFORD INTERNATIONAL FRANCE SAS also acknowledged that WATERMAN S.A. had been wound up on the same day without being liquidated.

la photocopie
Certifié conforme à l'original
N° d'inscription : 03-760
Écrit en langue : *française*
Fait le : 14.02.03



REEL: 002732 FRAME: 0868

